

Contrat de fourniture d'énergie électrique

1. Entre le client :

Madame **Monsieur** **Société** **Syndicat**
Nom/Prénom
N° de téléphone : E-mail :
Matricule/N° sécurité sociale : TVA : R.C. :
et Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie s.e.c.s. faisant commerce sous le nom **Electris**.

2. Prochaine date de livraison possible : (jj.mm.aaaa)

N° compteur* : N° POD* :
* Ces données figurent sur votre facture d'électricité
Relevé(s) du (des) compteur(s) (index) : l'index sera transmis à **Electris** par le gestionnaire du réseau concerné.

3. Adresse du lieu de consommation (lieu du raccordement / compteur) :

Rue : Code postal :
Localité : Pays :
N° étage : N° appartement : N° bloc :
Type : maison appartement studio
 autres

4. Adresse de facturation :

Destinataire :

A remplir uniquement si elle est différente de l'adresse du lieu de consommation (indiquée sous point 3)!

Rue : Code postal :
Localité : Pays :

5. Vous êtes :

Propriétaire

Locataire

Si vous êtes locataire, prière de nous communiquer les données du propriétaire :

Nom : Prénom :
Rue : Code postal :
Localité : Pays :
N° de téléphone : E-mail :

6. Changement de fournisseur :

Nom de votre fournisseur actuel : N° de client actuel :
Facultatif : Pour simplifier le changement de fournisseur, prière d'ajouter une copie de votre dernière facture d'électricité.

7a. Souscription à une domiciliation bancaire (SEPA) :

Oui

Pour la souscription à une domiciliation bancaire veuillez remplir et signer le formulaire « Domiciliation Européenne / SEPA Direct Debit » en annexe et nous retourner dans les meilleurs délais. Pour les options tarifaires ONLINE et MOVE la souscription à la domiciliation est obligatoire.

7b. Souscription à la facture électronique :

Oui Email :

Important d'inscrire l'adresse E-Mail. Pour les options tarifaires ONLINE et MOVE la facturation électronique est obligatoire.

8. Durée du contrat/Résiliation :

Le contrat a une durée indéterminée. Chacune des parties pourra le résilier à tout moment par courrier recommandé ou par fax, moyennant le respect du délai de préavis défini par la loi (celui-ci est de 21 jours à partir du premier jour suivant la date de réception de la résiliation écrite).

Un changement de domicile n'entraîne pas automatiquement la résiliation d'un contrat de fourniture d'électricité. Dans ce cas le contrat de fourniture d'électricité existant reste valable et est transféré à la nouvelle adresse de domicile, même si l'adresse de facturation ainsi que le POD et le numéro compteur ont changé.

Electris

Fournisseur luxembourgeois
d'énergie.

25, rue G.-D. Charlotte B.P. 22 • L-7501 Mersch
Tél. (+352) 32 00 72 - 33 • Fax (+352) 32 00 72 - 35 • info@electris.lu
TVA : LU 102 80 712 • R.C. B 82 62 • www.electris.lu

9. Tarif de base pour le point de fourniture :

Tarif Switch Standard :

Switch (Tarif résidentiel)

valable pour client basse tension sans enregistrement de puissancevalable pour clients avec enregistrement de puissance

Tout contrat Switch a une durée indéterminée. Chacune des parties pourra le résilier à tout moment, moyennant le respect du délai de préavis défini par la loi. Elle peut être combinée avec l'option BLUE.

Switch PRO (Tarif professionnel)

Options tarifaires du tarif Standard :

BLUE Option « énergie 100% renouvelable »

L'énergie d'option tarifaire BLUE est produite exclusivement par des barrages hydrauliques certifiés, 100% énergie renouvelable. Si vous souhaitez contribuer à la protection de l'environnement et à la valorisation des ressources renouvelables, choisissez l'option BLUE pour €Ct 0,35 de plus par kWh. La combinaison de l'option BLUE avec Switch MONO, DOUBLE, PRO et les options tarifaires FIX et ONLINE est possible.

ONLINE Option « prix plus avantageux »

L'option ONLINE est une option tarifaire du contrat d'électricité standard exclusivement éligible sur notre site internet www.electris.lu. Le contrat a une durée indéterminée. Les prix sont garantis jusqu'à la fin de chaque année de validité des présentes conditions particulières. Le prix peut changer chaque année. En contrepartie le client s'abstient de son droit de la résiliation pendant la période de fixation des prix. La souscription à la domiciliation bancaire et la facturation électronique sont obligatoires. L'option tarifaire ONLINE est disponible pour tout tarif standard. Elle peut être combinée avec l'option BLUE.

MOVE Option « Electromobilité »

L'option parfaite pour les détenteurs d'une voiture électrique. 100% énergie renouvelable. Le client accepte de souscrire une domiciliation bancaire et la facturation électronique.

Tous les tarifs actuellement en vigueur sont publiés sur notre site internet www.electris.lu, respectivement peuvent être demandés au tél. 32 00 72-33

10. Procuration: Par la présente, le/la soussigné(e) autorise Electris en son nom et pour son compte :

- 1) A résilier ses conditions particulières de fourniture d'électricité existantes auprès de son fournisseur actuel (lors d'un changement de fournisseur).
- 2) A demander au gestionnaire du réseau de distribution concerné les données et les informations à caractère personnel et en relation avec le point de fourniture concerné et à effectuer toutes les démarches nécessaires permettant la fourniture d'électricité courant par Electris.

Le/La soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des tarifs Electris, des conditions générales de fourniture d'électricité, des conditions particulières de fourniture d'électricité et des conditions générales d'utilisation du réseau concerné. Les dites conditions font partie intégrante du présent document et le client les accepte sans réserve. Le Client donne son accord pour l'utilisation de ses données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des présentes conditions particulières de fourniture d'électricité (y inclus à des fins de gestion, marketing et facturation ou encore pour transmission au gestionnaire de réseau), et pour bénéficier de toutes les promotions commerciales d'Electris, étant entendu que seul Electris conserve les données personnelles, et effectue lui-même la communication des promotions commerciales.

11. Dispositions seulement applicables aux contrats conclus à distance ou hors établissement avec des clients consommateurs (clients privés) :

Droit de rétractation :

Vous (client consommateur) avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat de fourniture d'énergie. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier par courriel à info@electris.lu ou par lettre à notre adresse postale, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation. Si vous avez demandé de commencer la fourniture d'énergie pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce que vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Effets de la rétractation :

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, celui-ci se terminera à la date de la réception de la rétractation.

Demande de fourniture pendant le délai de rétractation :


Le soussigné confirme par la présente d'avoir demandé le commencement de la fourniture à la date de début de fourniture souhaitée indiquée dans l'alinéa (2), cette date pouvant le cas échéant se situer pendant le délai de rétraction mentionné ci-dessus.

Remarque : (uniquement pour les clients n'ayant pas des conditions particulières valables)

L'article 4 de la loi du 1^{er} août 2007, modifié par la loi du 7 août 2012, prévoit que tout client final qui n'a pas signé de contrat de fourniture, est fourni par un fournisseur par défaut. Dans le souci de vous garantir la fourniture d'électricité aux meilleures conditions tarifaires, nous vous invitons vivement à retourner ledit contrat dans un délai de 15 jours.

Au cas où le client ne retourne pas ledit contrat dans le délai de 15 jours, et ne choisit aucun fournisseur, conformément aux articles 3 et 4 de la loi du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et modifié par la loi du 7 août 2012, il sera fourni aux conditions d'une fourniture par défaut, puis d'une fourniture dite « du dernier recours ».

Date : Signature client (lu et approuvé) :

Signature Electris : 
Martin Wienands, Chef de Service Electris

Nous vous prions de bien vouloir compléter et/ou rectifier les données reprises sur ce document et de le retourner dûment signé et daté. Merci d'avance.